

Autorisation Environnementale

Intervenant : Sandrine Robin

**Service Prévention des
Risques Anthropiques**

Date : 2 juillet 2018

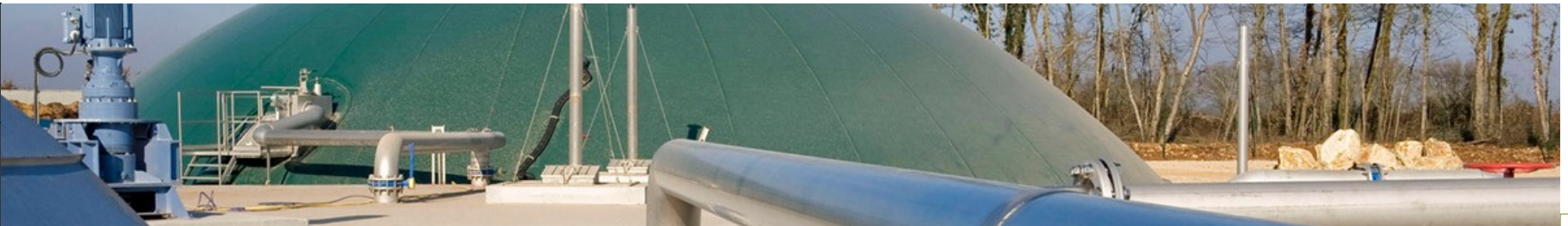


PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Grand Est

Plan

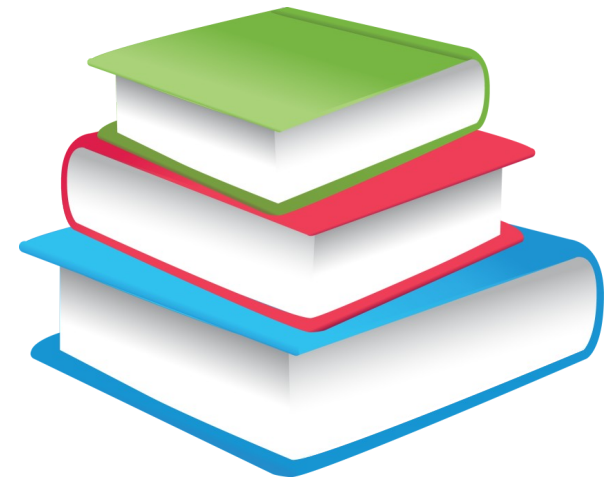
- Les enjeux
- Rubrique ICPE
- Autorisation Environnementale
- Points de vigilance
- Documents utiles



Les enjeux de la réglementation

- **Prévenir les risques accidentels et les pollutions**
- **Limiter les nuisances (olfactives, trafic,...)**

Dans une logique de proximité pour la valorisation des déchets organiques



Rubrique ICPE

Classement des installations de méthanisation : évolution nomenclature décret 06/06/2018

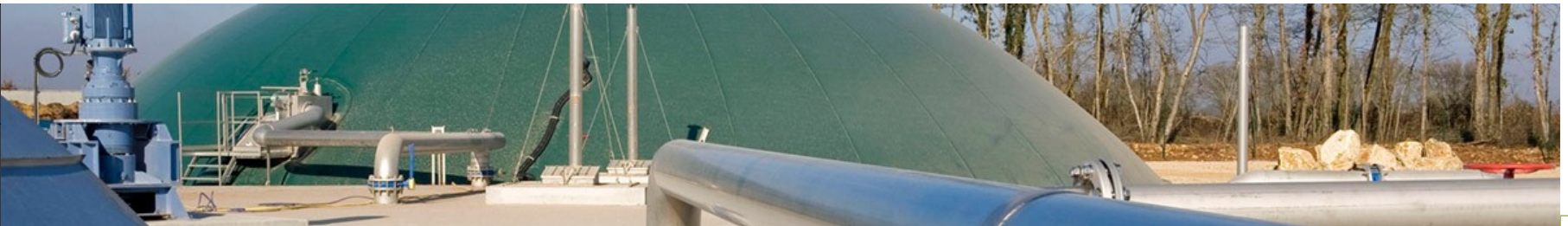
📦 **Rubrique 2781** : Installations de méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale brute, à l'exclusion des installations de méthanisation d'eaux usées ou de boues d'épuration urbaines lorsqu'elles sont méthanisées sur leur site de production :

📦 **2781-1** : Méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires, lactosérum et déchets végétaux d'industries agroalimentaires :

- ➔ **Autorisation** : La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à **100 t/j**
- ➔ **Enregistrement** : La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 30 t/j mais inférieure à **100 t/j**
- ➔ **Déclaration Contrôlée** : La quantité de matières traitées étant inférieure à 30 t/j

📦 **2781-2** : Méthanisation d'autres déchets non dangereux :

- ➔ **Autorisation** : La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 100 t/j
- ➔ **Enregistrement** : La quantité de matières traitées étant inférieure à 100 t/j



Autorisation Environnementale

L'étude d'impact n'est plus **systematique** :

❑ obligatoire pour les projets en Autorisation (car IED)

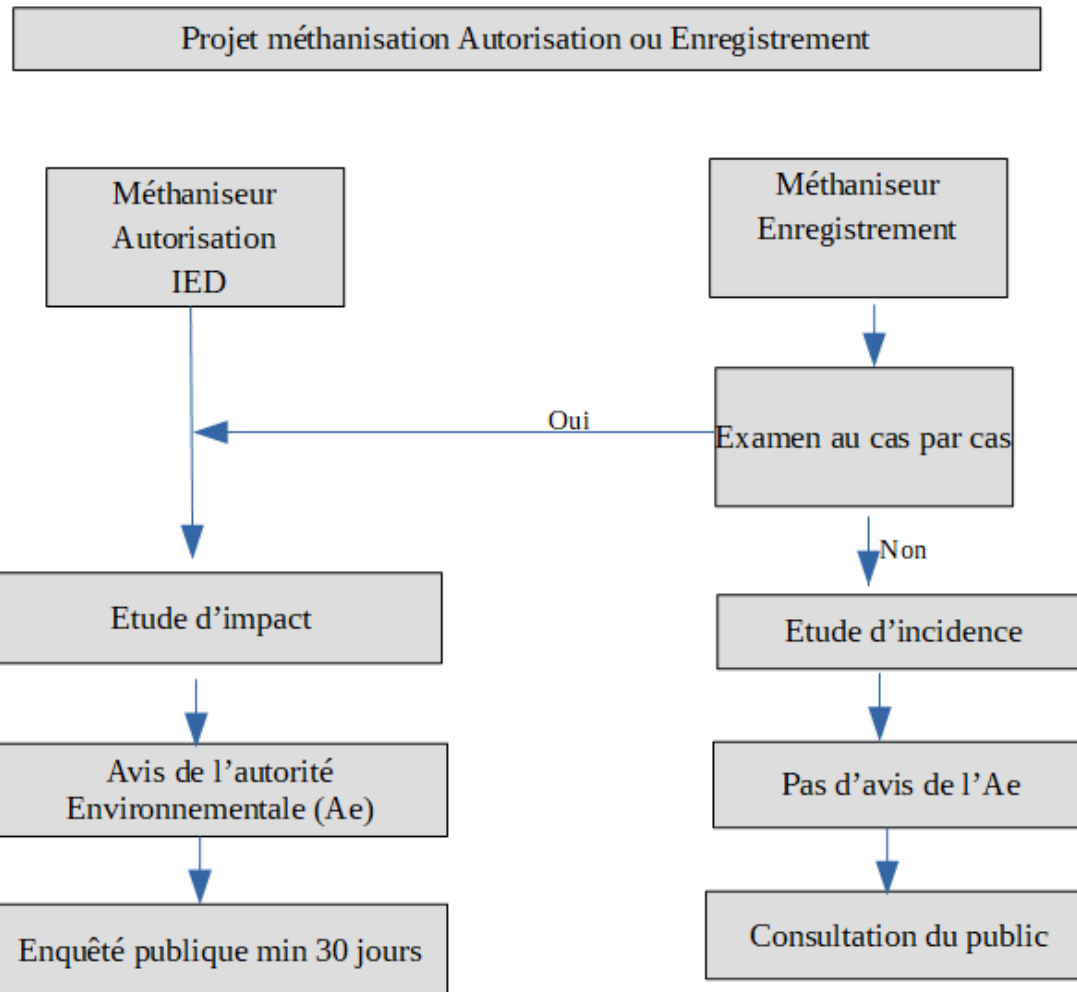
❑ **décidée au cas par cas** par le Préfet :

➔ Milieux sensibles ou effets de cumul : → évaluation environnementale avec étude d'impact et enquête publique

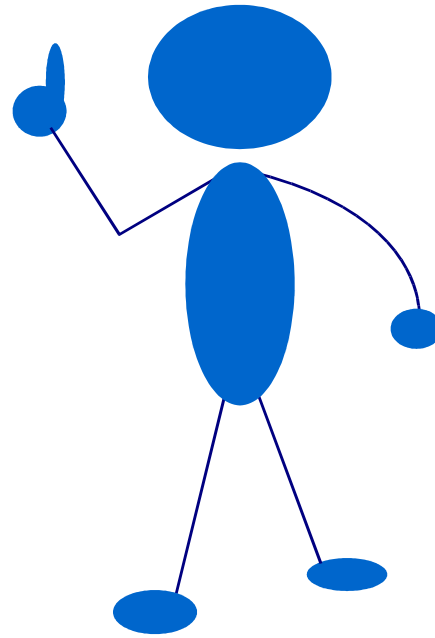
➔ Autre cas → pas d'évaluation environnementale mais une étude d'incidence avec enquête publique simplifiée.



Autorisation Environnementale



Points de vigilance



Spécificité liée aux déchets

❏ RAPPEL : L 541-1 du code de l'environnement :

Principe de hiérarchisation des modes de traitements des déchets, introduit la **notion de proximité du plan d'approvisionnement**

L541-1-4° du CE :

4° D'organiser le transport des déchets et de le limiter en distance et en volume selon un principe de proximité »

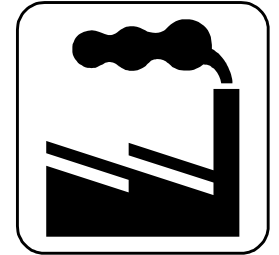
❏ Mise en application de ce principe par l'ademe :

appel à projets 2017 a fixé un rayon d'approvisionnement

- 90 % des intrants venant de moins de 20 km pour les projets situés en 67/68

- 90 % des intrants venant de moins de 50 km pour les projets situés sur les autres départements de la région.

Spécificité liée aux déchets



Modalité d'application de ce principe en fonction du classement ICPE :

Autorisation : limitation du rayon de chalandise

Art. 13 de l'arrêté du 10/11/09 : « l'**AP** précise l'**origine géographique** et la nature des matières admises dans l'installation »

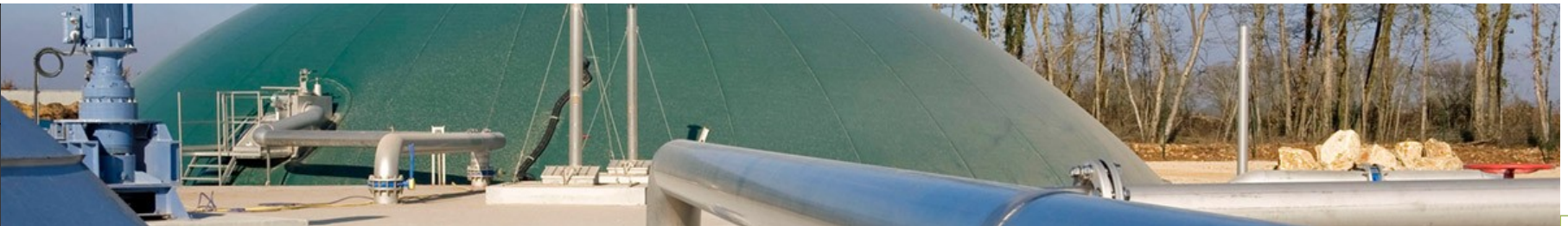
Au dossier d'autorisation : par exemple limitation en rayon brut et/ou en départements limitrophes dans la limite de 100 km .

Déclaration/Enregistrement

Les arrêtés types ne limitent pas en rayon et/ou départements la zone de chalandise

Seule obligation :

- respect de la nature et de l'**origine** des déchets présentées dans le dossier initial.
- Limitation du transport des déchets en distance et en volume.



Limitation des cultures alimentaires

L541-39 du CE + Décret 06/07/2016

Les installations de méthanisation de déchets non dangereux ou de matières végétales brutes peuvent être approvisionnées par des cultures alimentaires ou énergétiques, cultivées à titre de culture principale, dans une proportion maximale de **15 % du tonnage brut total** des intrants par année civile.



Entrée en vigueur
01/01/2017

Agrément sanitaire

3 catégories en fonction d'une évaluation du risque :

Catégorie 1 :

- ↪ ESST, dioxine, PCB, hormones, DCT internationaux....
- ↪ Interdits en méthanisation.



Catégorie 2 :

- ↪ Risque microbio, résidus médicaments, corps étrangers....
- ↪ Autorisés en méthanisation après transformation sous pression préalable (133°C / 3 bars / 20 min) sauf dérogation pour certains SPAN (lisiers, matières stercoraires, lait, œuf).



Catégorie 3 :

- ↪ Issus d'animaux propres à l'abattage.
- ↪ Ne pouvant transmettre des maladies à l'homme ou à l'animal.
- ↪ Matières non altérées ou putréfiées (sinon C2).
- ↪ Autorisés en méthanisation mais avec traitement défini.



Gestion des eaux

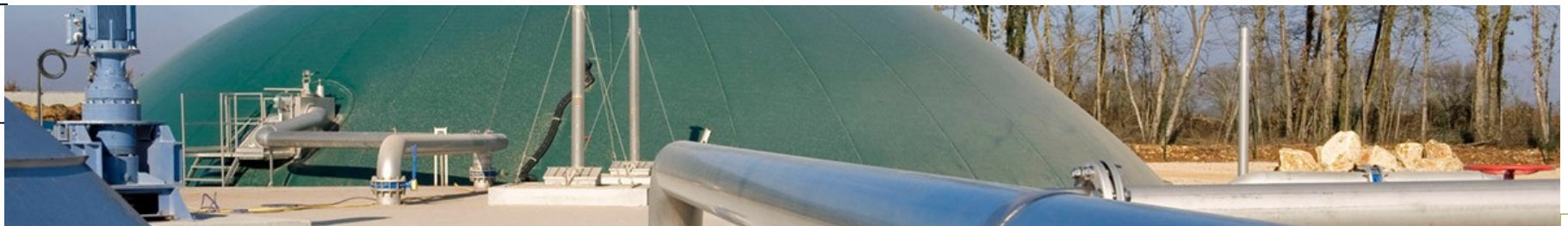
Points essentiels sur la gestion des eaux sur les sites :

- Etablir et mettre à jour un plan des réseaux de collecte des effluents ;
- Séparer physiquement les eaux pluviales des eaux en contact avec les déchets
- Dimensionner suffisamment le bassin de stockage des eaux chargées
- Privilégier un stockage couvert



Gestion des eaux

Références réglementaires	AM du 10/11/09 Déclaration	AM 12/08/10 Enregistrement	AM 10/11/09 Autorisation
Plan des réseaux		Art 24; 38	Art 11
Dimensionnement bassin	Art 2.11	Art 13	Art 43;49
Séparation des eaux pluviales et eaux chargées	Art 5.3	Art 39	Art 43
Stockage couverts	Art 3.7.1	Art 34	Art 9;19



Gestion des eaux pluviales

Plateforme de stockage des intrants :
ruissellement des eaux pluviales chargées



Regard eau pluviale



Gestions des eaux pluviales

Digestats solides après une forte pluviométrie :
Prévoir une couverture du stockage des digestats solides



Epandage

- **Démonstration de la valeur agronomique**
- **Principe de non superposition des épandages**
 - Sauf étude spécifique démontrant la complémentarité des apports
- **Utilisation de matériel d'épandage limitant les émissions**



Documents utiles

Guides ineris :

- Vers une méthanisation propre sûre et durable 2018



Vers une méthanisation
propre, sûre et durable

Recueil de bonnes pratiques
en méthanisation agricole

INERIS
Institut National
pour un Développement Rural

Nouveauté

Exemple de fiches :

Fiche 1 : connaissance et maîtrise des fuites
et des émissions diffuses à l'atmosphère

Fiche 8 : conception d'ouvrages de stockages
de digestat

<https://www.ineris.fr/fr/vers-une-méthanisation-propre-sure-et-durable-recueil-de-bonnes-pratiques-en-methanisation-agricole>

- Etude des risques liés à l'exploitation des méthaniseurs agricoles 2008

<https://www.ineris.fr/fr/etude-des-risques-lies-lexploitation-des-methaniseurs-agricoles>

- Scénarios accidentels et modélisation des distances d'effets associés pour des installations de méthanisation de taille agricole et industrielle

<https://www.ineris.fr/sites/ineris.fr/files/contribution/Documents/dradrc93-scenarios-accid-methanisation-web.pdf>

- Règles de sécurité des installations de méthanisation agricole

<https://www.ineris.fr/sites/ineris.fr/files/contribution/Documents/guide-methanisation-def-1.pdf>



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST